

Brevet de technicien supérieur économie sociale familiale

Inscription
2008/2009

Du 1^{er} juillet 2008
au 31 mars 2009

Objectifs

– Préparer le Brevet de technicien supérieur (Diplôme de niveau III).

– Acquérir ou consolider des connaissances sans vous présenter à l'examen.

Inscription sans condition de niveau, mais niveau baccalauréat conseillé.

Préparation

Le Cned vous propose :

- une formation complète en deux années scolaires (à plein temps)
- une formation modulaire (par unité) en une ou plusieurs années scolaires
- une mise à niveau.

Conformité

Le Cned est un établissement public du ministère de l'Éducation nationale. Les cours dispensés sont conformes au programme officiel.

Site de présentation

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre site de présentation du BTS ESF à l'adresse suivante : <http://www.cned.fr/>



Le Cned ne se charge pas de votre inscription à l'examen (voir fiche 1)

SOMMAIRE

À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier	2
Fiche 1 – Généralités sur les BTS	3
1. Le BTS	
2. Votre situation et la solution conseillée	
3. Stages en milieu professionnel	
4. Inscription à l'examen	
5. Démarches : rappels	
Fiche 2 – Réglementation spécifique du BTS ESF	5
1. Présentation du BTS ESF	
2. Épreuves d'examen	
3. Stages en milieu professionnel	
Fiche 3 – La formation proposée par le Cned	6
1. Contenu et modes de préparation proposés	
2. Organisation de la formation	
3. Moyens pédagogiques inclus dans la formation	
4. Moyens pédagogiques proposés en prestations complémentaires payantes	
5. Les Rendez-vous du Cned	
Fiche 4 – Pour vous inscrire à la formation	13
1. Informations tarifaires	
2. Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	
3. Situation au regard de la sécurité sociale	
4. Conditions générales	
5. Modalités de l'inscription	
6. Inscription recommandée selon votre situation	
7. L'inscription : références et tarifs	

CNED SUPÉRIEUR

Pour tout renseignement complémentaire :

Cned • Institut de Grenoble • BP 3 • 38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 76 42 36 42 • Télécopie : 04 76 03 41 99

Téléphone international +33 4 76 42 36 42 • Télécopie internationale +33 4 76 03 41 99

CNED

Notice à conserver

À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier

Après avoir pris connaissance des consignes relatives à l'inscription, veuillez vous assurer des points suivants avant d'envoyer votre dossier d'inscription :

1. Pour la fiche d'inscription


- Vous avez recopié l'intitulé de la formation tel qu'il figure dans cette notice.
- Vous avez indiqué les **options obligatoires** et éventuellement les **options facultatives** et **prestations complémentaires** choisies (il n'y a pas forcément d'options proposées dans toutes les formations).
- Vous avez correctement indiqué **votre adresse mél.**
- Vous avez bien renseigné la rubrique « **renseignements pédagogiques** » : détail de votre scolarité antérieure et de votre formation professionnelle.
- Vous avez fourni la **copie de votre diplôme** ou du **dernier relevé de notes** (pour les redoublants en année d'examen : la photocopie de votre relevé de notes de l'examen).
- Vous avez fourni la **copie du certificat de travail** si vous vous présentez à l'examen au titre de votre expérience professionnelle. N'oubliez pas de préciser dans votre dossier que vous vous inscrivez à ce titre.
- Vous avez bien pris connaissance des **conditions générales d'inscription**.
- Si vous êtes en année d'examen/concours, vous avez bien noté qu'il est de votre responsabilité de vous renseigner sur les dates d'inscription à l'examen auprès de votre Rectorat et de procéder à votre inscription à l'examen/concours dans les délais prévus.
- Vous avez lisiblement reporté en haut et à gauche de l'enveloppe prévue pour le retour du dossier d'inscription, l'**intitulé complet de la formation demandée**.


2. Pour le paiement

- Si paiement par chèque** : vous avez bien rempli et **signé** le chèque.
- Si paiement par CPA** (contrat de prélèvements automatiques) vous avez fourni **un RIB** (ou RICE ou RIP) obligatoirement
- Si autre mode de paiement** : vous conformer aux instructions.

3. Pour la sécurité sociale étudiante

Sont concernées toutes les personnes de moins de 28 ans (ou atteignant 28 ans au cours de l'année universitaire) inscrites en **classe complète de BTS**. Après avoir consulté les informations sur la sécurité sociale étudiante dans la notice :

	Si vous relevez d'un cas d'affiliation	Si vous ne relevez pas d'un cas d'affiliation
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> la fiche sécurité sociale entièrement complétée (vérifiez que vous avez bien indiqué sur la fiche de sécurité sociale : votre commune de naissance, département de naissance, numéro sécurité sociale, et que vous avez bien choisi l'une des deux sections locales pour votre affiliation)<input type="checkbox"/> 1 chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du Cned, correspondant au montant de l'affiliation. (Vous devez régler la cotisation sécurité sociale par chèque séparé du montant des frais d'inscription) ou pour les élèves boursiers exonérés du montant de l'affiliation : la notification universelle d'attribution de bourse émise par le CROUS.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> la fiche « sécurité sociale étudiante » complétée en cochant la case correspondant à votre situation<input type="checkbox"/> le justificatif mentionné dans la fiche de sécurité sociale étudiante correspondant à la situation que vous avez cochée. <p> Attention : aux situations de maintien de droits, aux contrats de travail de courte durée, et aux assurances personnelles complémentaires qui ne sont pas des justificatifs valables...</p>

 **Attention** : votre inscription ne pourra devenir effective que lorsque votre situation au regard de la sécurité sociale étudiante sera régulière.

Retournez votre demande d'inscription complète à l'adresse suivante :
Cned - Institut de Grenoble
BP 3
38040 GRENOBLE CEDEX 9

Fiche 1 - Généralités sur les BTS

1. Le BTS

Le brevet de technicien supérieur (BTS) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Il sanctionne deux années d'études post-baccalauréat (niveau III). Le BTS donne une qualification appréciée des employeurs dans un domaine professionnel précis. Pour obtenir le diplôme, vous devrez passer un examen à la fin de votre formation. Cet examen est organisé au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale.

Règlementation et programme complet des BTS :

Commande, achat

– <http://www.cndp.fr> (cyberlibrairie)

– Librairie de l'éducation – 13, rue du Four – 75006 Paris

Consultation

– <http://www.cndp.fr>

– <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « enseignement supérieur » (pour certains BTS seulement)

– au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), ou au Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de votre région.

2. Votre situation... et la solution conseillée

Vous souhaitez suivre une formation et vous présenter à l'examen

Vous... et votre position	et...		Conditions de votre formation
<p>Vous n'avez jamais interrompu vos études plus d'un an (sauf maternité, maladie...) :</p> <p>vous serez candidat de la voie scolaire</p>	<p>Vous avez un baccalauréat (ou un DAEU) OU Vous avez un titre ou diplôme de niveau IV OU Vous avez effectué la scolarité complète y conduisant...</p>		<p>Votre formation sera de deux années scolaires La solution Cned • formation complète</p>
	<p>Vous avez suivi un premier cycle d'enseignement supérieur ou de classes préparatoires aux grandes écoles par la voie scolaire en France ou à l'étranger</p>	<p>Vous pouvez formuler une demande d'aménagement auprès du Cned (note 1 ci-dessous)</p>	<p>Par rapport à la situation ci-dessus, et après décision du Cned, vous pourrez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir une réduction de la durée de formation à une année scolaire ou être dispensé de suivre certains enseignements <p>La solution Cned • formation complète</p>
<p>Vous avez interrompu vos études pendant au moins un an :</p> <p>vous serez candidat de la voie de la formation professionnelle continue</p>	<p>Vous avez un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (bac + 2) OU Vous avez effectué une scolarité complète y conduisant...</p>		<p>Durée : 600 h au minimum Deux solutions Cned • formation complète • préparation par unités</p>
	<p>Vous avez un titre ou diplôme homologué au niveau IV (baccalauréat) ou une scolarité complète y conduisant... OU Vous avez une expérience professionnelle de trois années quelle qu'elle soit</p>		<p>Durée : 1100 h au minimum Deux solutions Cned • formation complète • préparation par unités</p>
	<p>Vous ne remplissez aucune des conditions ci-dessus (diplômes ou expérience professionnelle)</p>		<p>Durée : 1500 h au minimum Deux solutions Cned • formation complète • préparation par unités</p>
	<p>Vous êtes dans l'un des trois cas ci-dessus ET vous avez soit des dispenses d'épreuves (note 2 ci-dessous) soit une expérience professionnelle soit un cursus de formation particulier</p>	<p>Vous pouvez formuler une demande de positionnement auprès du Cned (1)</p>	<p>Après décision du Cned, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir une réduction de la durée de formation • obtenir une réduction de la durée du stage <p>Deux solutions Cned • formation complète • préparation par unités</p>

1. **Demande de réduction de durée de formation ou de durée de stage** : envoyez à l'institut du Cned qui gère votre BTS une demande écrite de « dossier d'aménagement ou de positionnement » (ou joignez-la à votre dossier d'inscription). Veuillez consulter le paragraphe « Demande d'aménagement ou de positionnement » (fiche 4).

2. **Demande de dispense d'épreuve ou d'unité prévue par arrêté ou VAE** (validation des acquis de l'expérience) : prenez contact avec le rectorat de votre académie (service des examens).

Notice à conserver

Vous souhaitez vous présenter à l'examen au titre de l'expérience professionnelle dans le domaine du BTS. Aucune durée de formation n'est requise, cependant une préparation est fortement recommandée.
Prenez contact avec le rectorat de votre académie (service des examens).

Vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen.
Vous n'êtes pas concerné par le tableau précédent.

3. Stages en milieu professionnel

Un ou plusieurs « stages en milieu professionnel » ou « périodes de formation en entreprise » sont obligatoires pour passer l'examen, mais les modalités de réalisation peuvent être aménagées.

Durée de stage

- Durée pour le **BTS économie sociale familiale** : voir fiche 2.
- Cette durée peut être réduite en fonction de votre expérience professionnelle. Voir le tableau et sa note 1 page 3.
- L'attestation de stage peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail. Pour cela, il faut avoir exercé une activité professionnelle dans le secteur concerné par le BTS, à un niveau professionnel suffisant, pendant six mois à temps plein au cours de l'année précédant l'examen ou pendant un an à temps partiel au cours des deux années précédant l'examen.
Contactez le service des examens du rectorat de votre académie qui étudie votre dossier et prend une décision.
- Vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen : vous n'êtes pas tenu d'effectuer les stages.

Convention de stage

Avant le début du stage, une convention devra être signée par l'employeur, vous-même et le Cned. En fin de stage, une attestation vous sera remise par le responsable de l'entreprise ou son représentant, certifiant de votre présence. Vous recevrez les informations nécessaires après votre inscription.

4. Inscription à l'examen

Le Cned **dispense la formation** qui prépare à l'examen.
Le Cned **n'assure pas l'inscription à l'examen.**

Candidats résidant en France

Vous devez vous inscrire vous-même auprès du rectorat de votre académie de résidence.

Candidats résidant à l'étranger

Prenez contact immédiatement avec le rectorat français de votre choix afin de vous renseigner sur les modalités d'inscription et de passage de l'examen. Renseignez-vous sur les conditions et documents qui seront exigés dans votre cas. Demandez si possible l'équivalence ou l'homologation de vos diplômes étrangers. Sachez que vous devrez vous charger vous-même de votre inscription à l'examen et venir en France pour le passer.

Dates d'inscription à l'examen

Les dates d'inscription sont fixées tous les ans par décision du ministère de l'Éducation nationale publiée au *Bulletin officiel*. Dans tous les cas, pour passer l'examen à la session de l'année en cours, **prenez contact avec le rectorat avant la fin du mois d'octobre**, les registres d'inscription pouvant être clos très tôt dans l'année.

Modalités de passage de l'examen

Lors de votre première inscription à l'examen, vous aurez le choix entre deux « formes » :

- **forme « globale »** : vous passez toutes les épreuves lors d'une même session. En cas d'échec à l'examen, vous pouvez conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 pendant 5 ans. À la session suivante, vous présenterez uniquement les unités qui vous manqueront. Pour votre préparation avec le Cned, choisissez la « **formation complète** ».
- **forme « progressive »** : vous passez une ou plusieurs épreuves à chaque session. Vous pouvez demander à conserver toutes les notes obtenues pendant une durée de cinq ans ou vous soumettre à une nouvelle évaluation pour les notes inférieures à 10 sur 20. Dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui est prise en compte pour le calcul de la moyenne. Pour votre préparation avec le Cned, choisissez la « **préparation par unité** ».

Quelle que soit la forme que vous aurez choisie, vous serez déclaré admis si vous obtenez une moyenne générale d'au moins 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves, chaque note étant affectée de son coefficient.

5. Démarches : rappels

Avant votre inscription au Cned

Contactez le service des examens du rectorat de votre académie si :

- vous souhaitez bénéficier de *dispenses d'épreuve ou d'unité* prévues par arrêté, ou d'une VAE (validation des acquis de l'expérience)
- vous voulez vous présenter à l'examen du BTS au titre de votre expérience professionnelle.

Au moment de votre inscription au Cned

Joignez au dossier d'inscription une demande de « dossier d'aménagement ou de positionnement » si vous voulez obtenir :

- une réduction de votre durée de formation,
- une réduction de la durée de vos stages.

Ce dossier est à retourner au Cned pour le **30 novembre au plus tard**.

Pour vous inscrire à l'examen, contactez le rectorat de l'académie où vous passez l'examen avant la fin du mois d'octobre.

Fiche 2 - Réglementation spécifique du BTS économie sociale familiale

1. Présentation du BTS ESF

1.1. Les emplois visés

Le technicien en économie sociale familiale peut exercer son métier dans les secteurs d'activités suivants :

– Habitat social

– Accueil collectif de personnes âgées ou handicapées

– Hôpital

– Aide à domicile

– Économie sociale (mutuelles, associations...)

– Insertion par la formation

– Animation socio-culturelle (maison de quartier...)

– Consommation, distribution (organismes de protection des consommateurs ; services consommateurs des entreprises)

1.2. Les perspectives d'évolution

Vous pouvez vous spécialiser dans le travail social en préparant le diplôme d'état de Conseiller en économie sociale familiale.

1.3. Formations recommandées

Ont accès à cette formation les titulaires des bac SMS, STL (option biochimie, génie biologique), ES, S et L (à partir de la session 2002).

2. Épreuves d'examen (programme officiel)

• Tableau des épreuves d'examen

	Épreuves	Unités	Forme	Durée	Coefficient
E 1	Société, Institutions et vie quotidienne	U 1	Écrite	5 h 00	5
E 2	Économie et gestion appliquées à la profession	U 2	Écrite	2 h 30	2
E 3	Sciences appliquées : - sous-épreuve : sciences appliquées à l'alimentation et à la santé - sous-épreuve : sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement	U 3	Écrite	3 h 00	3
		U31		3 h 00	
E 3		U32	Écrite	3 h 00	3
E 4	Épreuve pratique : techniques d'alimentation ou techniques d'habillement et d'aménagement de l'espace ⁽¹⁾	U 4	Pratique	4 h 00 à 5 h 00	5
E 5	Étude et projet	U 5	Orale	0 h 45	5
E 6	Langue vivante étrangère Le Cned propose l'anglais et l'espagnol	U 6	Orale	0 h 20 oral précédé de 20 min de préparation	2

1) Le choix des techniques réalisées à l'examen est déterminé chaque année par tirage au sort. Les candidats sont informés de la nature de l'épreuve qu'ils auront à passer, six semaines au plus tard avant le déroulement de celle-ci.



Absence à une épreuve :

en cas d'absence à une épreuve ou sous-épreuve le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme.

3. Stages en milieu professionnel

Attention : Les stages en milieu professionnel sont obligatoires quel que soit votre statut. Il est donc nécessaire de prendre note des conditions de stage spécifiques à votre formation afin d'organiser votre temps de formation et prévoir des périodes de disponibilité pour la réalisation de ces stages.

Leur durée est de 8 semaines au minimum (à plein temps), réparties tout au long de vos deux années de formation.

Pour tout stage, une convention de stage, accompagnée de son annexe pédagogique et d'un justificatif d'affiliation à un régime de sécurité sociale (valable jusqu'au 31 août 2009) doit parvenir en 3 exemplaires dûment complétés et signés **au minimum 15 jours avant la date du début du stage**, au Service des conventions de stages du Cned-Institut de Grenoble. Le tableau ci-dessous résume les conditions à réunir.

En première année	En deuxième année
<ul style="list-style-type: none"> • Stage d'observation de deux semaines (70 h), auprès d'un conseiller en ESF ou d'un assistant social ou d'un éducateur spécialisé • Stage technique de trois semaines (105 h), dans un domaine de l'économie sociale familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage dans un secteur d'activités de 3 semaines (105 heures) : les secteurs d'activités sont spécifiques à l'ESF et la liste figure explicitement dans le référentiel du diplôme et est reprise dans les « Informations générales » proposées par le Cned

Ces stages sont importants, voire nécessaires car ils vous permettent de découvrir le **monde professionnel** dans lequel vous exercerez votre futur métier.

De plus, c'est lors de ces stages que vous pourrez mettre en pratique les connaissances de vos cours.

Une remarque : le stage technique notamment peut servir de support à l'Étude et projet (E5).

Tous les renseignements nécessaires vous parviendront avec le 1^{er} envoi des cours.



Les stages ne peuvent être effectués au cours de l'année de mise à niveau.

Fiche 3 - La formation proposée par le Cned



1. Contenu et modes de préparation proposés

• Année de mise à niveau

(l'année de mise à niveau correspond à 700 h de formation)

Les matières suivantes sont proposées :

- Français
- Mathématiques
- Chimie
- Espagnol
- Physique
- Biologie
- Anglais



L'inscription en année de mise à niveau n'ouvre pas droit au bénéfice du régime étudiant de la sécurité sociale, ni à la délivrance d'un certificat de scolarité ni aux bourses.

Les cours de l'année de mise à niveau sont aussi proposés en cours à la carte ; vous pouvez choisir de vous inscrire à un ou plusieurs cours à la carte parmi ceux proposés ci-dessus.

• Le diplôme peut être préparé par année de formation complète ou par unités d'examen.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des matières constituant :

- la préparation par année de formation complète (chaque année de formation est équivalente à 700 h de formation)
- la préparation par unités (avec leur durée en heures).

En raison du principe d'interdisciplinarité des épreuves d'examen, certaines matières peuvent parfois se retrouver dans plusieurs unités. Toutefois, le nombre et l'objectif des devoirs varient en fonction de chacune d'elle.

Matières	Préparation par année scolaire		Préparation par unités						
	1 ^{re} année	2 ^e année	U1 500 h	U2 150 h	U31 300 h	U32 300 h	U4 500 h	U5** 150 h	U6 150 h
CPJ : cadre politique et juridique	X	X	X						
Économie gestion	X	X	X	X					
SH : sciences humaines	X	X	X						
Méthodologie du travail social	X	X	X					X	
Physique - chimie	X	X				X			
Biologie appliquée - santé	X	X			X				
Alimentation théorique	X	X			X				
Alimentation pratique	X	X					X		
STHE (*)	X	X				X	X		
Habillement - ameublement	X	X					X		
Arts appliqués	X	X					X		
LVE (anglais ou espagnol)	X	X							X

* sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement.

** l'unité U5 prépare à l'épreuve « Étude et projet ».



L'inscription à la préparation par unités n'ouvre pas droit au bénéfice du régime étudiant de la sécurité sociale, ni à la délivrance d'un certificat de scolarité ni aux bourses.

Les unités sont recommandées aux personnes :

1. n'ayant qu'une partie de l'examen à passer :

- candidats ajournés les années antérieures gardant le bénéfice de certaines épreuves
- personnes bénéficiant de dispense d'épreuve(s) à l'examen :
 - suite à une validation des acquis de l'expérience (expérience professionnelle)
 - académiques (diplômes obtenus antérieurement)
- candidats ayant choisi la forme progressive.

2. voulant approfondir un domaine particulier sans passer l'examen.



De manière générale, il est préférable de ne pas s'inscrire à plus de deux unités la même année. Au delà, l'inscription par année de formation complète est recommandée.

Fiche 3 (suite) - La formation proposée par le Cned

2. Organisation de la formation

2.1. Durée théorique de la formation

La formation débutera :

- le **15 septembre pour la deuxième année**
- le **22 septembre pour la mise à niveau et la première année.**

Tous les documents pédagogiques vous parviendront en deux ou trois envois répartis sur l'année.

Si votre inscription est postérieure à la date du début de la formation, le premier de ces envois sera effectué dans un délai de deux à trois semaines après l'enregistrement de votre inscription.

Votre formation durera jusqu'au 30 juin pour chaque année de formation. Vous pouvez éventuellement, en fonction de votre situation, de votre projet personnel etc., choisir de ne pas travailler tout le programme d'une année de BTS (sauf de la mise à niveau) pour répartir votre charge de travail sur une durée plus longue. Dans ce cas vous devrez vous réinscrire l'année suivante dans la même classe pour étudier la suite du programme. La durée totale de formation peut également être réduite dans quelques cas particuliers (voir « Aménagement et Positionnement » fiche 4).

2.2. Modalités

Le programme de l'année est découpé en un certain nombre de thèmes ou de séquences de travail répartis sur l'ensemble de l'année scolaire.

La formation comporte :

- des cours théoriques et pratiques
- des exercices autocorrectifs
- des devoirs à envoyer à la correction :
 - Environ 40 en année de mise à niveau répartis sur l'ensemble des matières.
 - Environ 30 en première année répartis selon les thèmes et modules.
 - Environ 30 en deuxième année répartis selon les thèmes et modules + 5 devoirs obligatoires du BTS blanc.
- des corrigés types.

Un plan de travail vous est donné et permet de vous organiser dans le temps à raison d'un devoir par semaine. De plus, un exemple de planning vous est proposé sur le site de formation du BTS ESF.

2.3. Évaluation

À l'issue de chaque année de formation, un relevé de notes est établi. Pour les inscrits sous statut scolaire, le chef d'établissement, après avis du conseil de classe, accorde ou refuse l'admission dans la classe supérieure. Pour les inscrits sous statut non scolaire, le conseil de classe formule une proposition de passage ou de redoublement à laquelle il n'est pas obligatoire de se conformer. En outre, à l'issue de la seconde année, un livret scolaire (ou de formation) est délivré aux inscrits qui souhaitent se présenter à l'examen, sous réserve d'une assiduité satisfaisante dans toutes les matières et régulièrement répartie sur l'année.



Tous les inscrits reçoivent une confirmation d'inscription au Cned leur permettant de s'inscrire à l'examen.

3. Moyens pédagogiques inclus dans la formation



Votre formation comporte **des textes, des exercices en autocorrection** et des **devoirs** à correction individualisée avec des **corrigés types**. Les corrigés types sont adressés systématiquement pour tous les devoirs envoyés à la correction. Les autres corrigés types peuvent être obtenus également en envoyant à l'institut avant le **30 juin** l'étiquette code-barres correspondant au corrigé souhaité.

Attention : tout devoir pour lequel vous avez demandé le corrigé type ne pourra plus être envoyé à la correction.



Vous aurez besoin de disposer en permanence d'ouvrages usuels (par exemple : dictionnaire de français, dictionnaire de langue, mémento technique, ...) et une **liste d'ouvrages facultatifs ou fortement conseillés** vous est proposée dans chaque module de formation et sur le site de formation.



Certaines matières incluent des **CD audio** ou des **DVD**. Vous aurez donc besoin de lecteurs correspondants.

Moyens pédagogiques inclus dans la formation (suite)



Site de formation

Vous pouvez avoir accès au site de formation du BTS ESF en vous connectant à :

<http://www.cned.fr>, onglet « Inscrits Cned » (ensuite laissez-vous guider). Cet outil est important car il vous apporte des compléments de cours autant au niveau des savoirs que des savoir-faire.



Un service de tutorat téléphonique et électronique est accessible dans les principales disciplines.



Communication - Entraide

Si vous souhaitez entrer en contact avec des personnes suivant la même formation que vous, il vous suffit d'autoriser le Cned à communiquer vos coordonnées (voir rubrique spécifique page 1 paragraphe 1 de la demande d'inscription) et de faire, auprès du service « Divulgation de coordonnées » de l'institut, la demande de la liste des inscrits de votre formation nous ayant également autorisé à transmettre leurs coordonnées.

Cours fournis avec DVD

– **Première année : « Techniques d'habillement et d'ameublement »** : ce DVD s'adresse aux personnes désireuses de se perfectionner aux techniques d'habillement et d'ameublement. Les gestes essentiels de couture, les techniques vous seront présentés et détaillés.

– **Deuxième année : « Techniques culinaires »** : ce DVD destiné aux étudiants en ESF montre les différentes techniques de base indispensables à la réalisation des préparations culinaires (présentation de techniques préparatoires et démonstrations techniques).

4. Moyens pédagogiques proposés en prestations complémentaires payantes



• « Techniques d'habillement et d'ameublement » (DVD)

(pour les étudiants n'ayant pas fait la 1^{re} année de BTS avec le Cned). Ce DVD s'adresse aux personnes désireuses de se perfectionner aux techniques d'habillement et d'ameublement. Les gestes essentiels de couture, les techniques vous seront présentés et détaillés.



• « Animer un atelier, une des fonctions de la technicienne en ESF » (Cassettes vidéo (secam) ou DVD)

Cette vidéo permet de visualiser une fonction de la technicienne en ESF, celle d'animer un atelier en habillement à visée socio-éducative.

• « Le devoir : outil pour apprendre la biologie » (Cassettes vidéo (secam) ou DVD)

Tout ce que vous auriez voulu savoir sur les devoirs et dont personne ne vous a jamais parlé.

La vidéo vous montrera, à partir de l'analyse d'un devoir du Cned :

– comment agir devant un devoir pour mieux le réussir et utiliser au mieux un devoir corrigé

– comment construire votre apprentissage en commençant par le devoir.

Cette vidéo s'adresse en priorité aux étudiants qui s'inscrivent à la mise à niveau ou en 1^{re} année et qui n'ont pas suivi auparavant un cursus scientifique.

• « Voyage au cœur de la cellule » (Cassettes vidéo (secam) ou DVD)

Avec le professeur Patrice Debré (chef de service du laboratoire d'immunologie cellulaire et tissulaire de l'hôpital Pitié-Salpêtrière), vous allez voyager au cœur de la cellule, une choisie parmi des milliards d'autres qui concourent à votre vie. Ce périple, illustré de nombreuses photos et vidéos, vous fera redécouvrir ou mieux comprendre les phénomènes qui régissent le scénario de la vie.

Cette vidéo s'adresse davantage aux étudiants de 1^{re} année.



• « Conseils et méthodes pour mieux apprendre » (cassette vidéo – secam).

Techniques d'aide à la compréhension et à la mémorisation des cours.



– « Planches anatomiques » (Cédérom)

Ce cédérom vous fait découvrir l'anatomie et la physiologie des grandes fonctions de l'organisme classées en 14 appareils. **Configuration** : PC Windows 98, 2000, XP – Lecteur de Cédérom ou DVD – Carte-son 16 bits (compatible SoundBlaster™).

Avant tout achat de cédérom, vérifiez la configuration de votre ordinateur car aucun remboursement ne pourra être effectué.



– « Suivi personnalisé de l'Étude et projet »

Cette prestation payante est proposée aux étudiants inscrits en classe complète de 2^e année pour préparer l'épreuve U5 « Étude et projet ». Elle se compose de trois devoirs-étapes vous permettant de construire votre dossier professionnel.

Pour les étudiants s'inscrivant par unités : choisir l'unité 5 « Étude et projet » référence P3-27H. Dans ce cas, ne pas prendre cette prestation.

Fiche 3 (suite) - La formation proposée par le Cned



5. Les Rendez-vous du Cned

Si vous avez plus de 16 ans, vous pouvez bénéficier de notre formule « **Présence pour démarrer** », « **Présence pour approfondir** », « **Présence pour pratiquer** ».

Ces services vous permettent de vous donner toutes les chances de réussir votre formation : faciliter vos apprentissages, avoir accès à des temps de formation en présence, rencontrer un formateur. Vous êtes accueilli, dans notre réseau de centres de formation partenaires, près de chez vous, pour optimiser votre formation en fonction de vos besoins.

• **La formule « Présence pour démarrer »** d'une durée de 9 heures (en plusieurs séances en fonction de vos disponibilités et des possibilités du centre de formation) vous permet d'être plus efficace dès le début de votre formation à distance, en travaillant sur les aspects essentiels au bon déroulement de votre formation :

- Gérer son temps et organiser son travail ;
- Rencontrer des formateurs, éventuellement d'autres inscrits du Cned ;
- Accéder aux ressources documentaires du centre de formation partenaire ou à Internet ;
- Bénéficier d'un coup de pouce sur les contenus de formation en enseignement général.

Tarif : voir fiche 4

Avez-vous besoin de notre service « Présence pour démarrer » ?

Pour le savoir, faites le **test joint à la fin de la rubrique « Les Rendez-vous du Cned »**.

• **La formule « Présence pour approfondir »** vous aide sur certaines disciplines étudiées au programme de votre formation. Elle vous permet de :

- Surmonter des difficultés et combler les lacunes vous empêchant de traiter le programme de façon satisfaisante ;
- Clarifier les notions perçues comme complexes ;
- Restructurer vos connaissances et renforcer les apprentissages ;
- Bénéficier d'une aide à l'auto-évaluation (retour sur les devoirs, explications des commentaires des notes obtenues) ;
- Bénéficier des ressources disponibles au centre de ressources.

Tarif : voir fiche 4

Cette formule concerne les disciplines suivantes :

- en année de mise à niveau : français, mathématiques, anglais, biologie, physique, chimie,
- en BTS 1^{re} ou 2^e année : français, mathématiques, anglais, biologie, physique, chimie, économie-gestion, droit.

Attention certains centres de formation partenaires ne sont pas en mesure d'intervenir dans toutes les disciplines : renseignez-vous avant de faire votre choix définitif.

Pour vous inscrire aux formules « Présence pour démarrer » et/ou « Présence pour approfondir » :

1. Choisissez un lieu d'accueil dans notre réseau de centres de formation partenaires

Sur notre site Internet à l'adresse
www.cned.fr/lesrendezvousducned/

Par téléphone au 05 49 49 97 97
Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.



Consultez la liste de nos centres de formation partenaires. Avant de sélectionner définitivement un centre de formation, vérifiez qu'il correspond bien à vos attentes en l'appelant.

Est-il adapté au niveau de la formation (CAP, BEP, BTS, etc.) que vous allez suivre ? Ses horaires d'ouverture sont-ils compatibles avec votre emploi du temps ? Reçoit-il beaucoup d'inscrits du Cned ? Quel est le type de documentation disponible ? Y a-t-il un accès à Internet ? Pour la formule « Présence pour approfondir », dans quelles disciplines peut-il vous aider ?



Chaque centre de formation est identifié par un numéro que vous devez impérativement reporter sur votre demande d'inscription avant de la retourner au Cned.

2. ... et complétez votre demande d'inscription

Reportez le nom du centre de formation retenu, le lieu et le **numéro d'identification** dans la rubrique « Rendez-vous du Cned » de votre demande d'inscription.

Notice à conserver

• La formule « **présence pour pratiquer** » vous entraîne et vous confronte aux pratiques professionnelles en vue des épreuves du diplôme. Elle vous permet de compléter votre formation à distance par de la pratique auprès d'enseignants des disciplines techniques concernées, sur du matériel et des équipements adaptés.

Elle vous permet également de rencontrer d'autres stagiaires du Cned inscrits en BTS économie sociale familiale, puisqu'elle est organisée sous la forme de regroupements de stagiaires du Cned.

Cette formule vous est proposée en option payante, en 1^{re} et en 2^e année de BTS :

	Contenu pédagogique	Durée et organisation
BTS 1^{re} année	- Introduction aux exigences méthodologiques de l'Etude et projet - Techniques d'alimentation en vue de l'examen - Travaux pratiques en habillement, ameublement et arts appliqués en vue de l'examen	40 heures sur une semaine (en général en avril)
BTS 2^e année	- Etude des plans détaillés de l'Etude et projet - Techniques d'alimentation en vue de l'examen - Travaux pratiques en habillement, ameublement et arts appliqués en vue de l'examen	40 heures sur une semaine (en général en février)

Les lieux proposés sont les suivants :

Lieux	BTS ESF 1 ^{re} année	BTS ESF 2 ^e année
Marseille (13)	code à reporter : M1	code à reporter : M2
Dijon (21)*	code à reporter : S1	code à reporter : S2
Grenoble (38)	code à reporter : R1	code à reporter : R2
Nantes (44)	code à reporter : O1	code à reporter : O2
Paris (75)	code à reporter : P1	code à reporter : P2
Brens (81)*	code à reporter : U1	code à reporter : U2
Nanterre (92)	code à reporter : N2	code à reporter : N1
Guadeloupe (971)	code à reporter : X1	code à reporter : X2

* à Dijon et Brens : possibilité d'hébergement à coût réduit (internat dans l'établissement).

Tarif : voir fiche 4.

Pour vous inscrire à la formule « Présence pour pratiquer » :

- Choisissez un lieu dans le tableau ci-dessus.
- Reportez dans la rubrique « Rendez-vous du Cned : présence pour pratiquer » de votre demande d'inscription **le lieu retenu** et son **code d'identification**.

Vous recevrez une confirmation d'inscription rappelant le lieu choisi et précisant les dates dès que celles-ci seront fixées, selon les disponibilités de chaque site d'accueil.

- **Le nombre de places est limité. Les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée.**
- **Les regroupements ne seront ouverts que si le nombre de demandes est suffisant.**



Pour toute information complémentaire : contacter le service « Prestations en présence »

Cned - Institut de Grenoble
Service « Prestations en présence »
BP 3
38040 GRENOBLE CEDEX 9

☎ : **04 76 42 36 42** le lundi de 14h à 16 heures,
le mardi de 13h30 à 16 heures,
et le jeudi de 9h à 12 heures.
télécopie : **04 76 03 40 00**
Mél : fpc-institut-grenoble@cned.fr

Notice à conserver



Les Rendez-vous du Cned

Avez-vous besoin de notre service « Présence pour démarrer » ?

... Pour le savoir, répondez aux questions suivantes en cochant une ou plusieurs lettres.
Reportez-la(les) ensuite dans la grille en fin de questionnaire.

Question 1 - Votre formation vous servira :

- A. de remise à niveau, actualisation de vos connaissances
- B. de développement personnel
- C. de promotion professionnelle
- D. de reconversion professionnelle
- E. pour une recherche d'emploi

Question 2 - Vous voulez :

- A. préparer un concours
- B. une formation générale
- C. des connaissances de base (français, math...)
- D. une remise à niveau professionnelle
- E. préparer un diplôme (BTS, CAP, bac, DAEU, licence, master...)

Question 3 - Quelle est la durée annoncée par le Cned pour la formation que vous envisagez ?

- A. moins de 60 heures
- B. 60 heures et plus

Question 4 - La décision de suivre une formation a été prise :

- A. par vous
- B. par votre employeur
- C. sur les conseils d'un prescripteur : ASSEDIC, ANPE, PAIO, mission locale...)

Question 5 - Avez-vous déjà suivi une formation à distance comme celles proposées par le Cned, ou en autoformation (ouvrages, cédérom), ou sur internet ?

- A. oui
- B. non

Question 6 - Depuis combien de temps avez-vous interrompu vos études ?

- A. moins de 1 an
- B. de 1 an à moins de 3 ans
- C. 3 ans et plus

Question 7 - Pendant la plus grande partie de votre formation, vous serez...?

- A. étudiant, en formation
- B. à la recherche d'un emploi
- C. à votre domicile sans rechercher d'emploi
- D. en activité professionnelle
- E. en congé parental

Question 8 - Quel est à ce jour le diplôme ou le niveau le plus élevé que vous avez obtenu ?

- A. CFG, brevet, BEPC, DNB
- B. CAP, BEP
- C. bac, BP, DAEU...
- D. bac+2 (Deug, BTS, DUT...)
- E. bac+3 ou 4 (licence, maîtrise)
- F. bac+5 et plus (DEA, DESS, master, doctorat...)
- G. aucun

Question 9 - Disposez-vous d'un ordinateur à votre domicile ?

- A. oui
- B. non

Si oui, avez-vous un accès à Internet ?

- C. oui, bas débit
- D. oui, haut débit
- E. non

Question 10 - Pour vous, la pratique d'internet c'est...

- A. très facile
- B. facile
- C. pas facile
- D. difficile

Calculez vos points à l'aide de cette grille

N° questions	A	B	C	D	E	F	G
Question 1	1	0	0	1	2	-	-
Question 2	0	0	1	1	1	-	-
Question 3	0	2	-	-	-	-	-
Question 4	1	0	0	-	-	-	-
Question 5	0	2	-	-	-	-	-
Question 6	0	0	1	-	-	-	-
Question 7	0	2	1	0	0	-	-
Question 8	2	1	1	0	0	0	2
Question 9	0	2	0	0	1	-	-
Question 10	0	0	1	1	-	-	-
Total							

Vous avez obtenu un total de : [_____] points

Moins de 8 points : vous pouvez vous dispenser d'un temps de formation en présence. Nous vous invitons à consulter le module en ligne « optimiser ma formation » que nous mettons à votre disposition gratuitement sur www.cned.fr/lesrendezvousducned/ pour vous aider à prendre en main et à organiser votre formation.


De 9 à 11 points : la formule « Présence pour démarrer » serait un plus pour réussir votre formation.

De 12 à 18 points : pour réussir votre formation, nous vous conseillons de vous inscrire à la formule « Présence pour démarrer ».

Dans tous les cas, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous inscrire aux autres Rendez-vous du Cned proposés avec votre formation.

Fiche 4 - Pour vous inscrire à la formation

Vous êtes demandeur d'emploi ? Salarié en congé de formation ? Votre employeur ou un organisme financeur prennent en charge votre action de formation ?

Demandez au 05 49 49 97 97  le dossier d'inscription spécial formation professionnelle continue.

1. Informations tarifaires

Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2008

Le Cned intervient en tant qu'établissement public d'enseignement.

Le **tarif A1** appliqué prend en compte la subvention allouée par le ministère de l'Éducation nationale.

Dans ce cas, les prestations dispensées par le Cned ne peuvent donner lieu à la remise d'attestations d'assiduité.

2. Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

L'inscription à la préparation de BTS par année complète peut, sous certaines conditions, permettre d'obtenir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Pour cela se renseigner directement auprès du Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Le Crous remet une notification universelle aux élèves susceptibles d'obtenir une bourse.

L'étudiant devra faire parvenir au Cned le plus tôt possible, en même temps que son dossier d'inscription, la dernière mise à jour de la notification universelle.



Nous ne pouvons remplir la notification universelle que pour les inscrits qui sont en formation initiale. Les étudiants ne relevant plus de la formation initiale ne peuvent pas bénéficier d'une bourse sur critères sociaux et se verront retourner la notification universelle non complétée.

À noter, l'attribution d'une bourse n'entraîne pas l'exonération des droits d'inscription au Cned et impose une obligation d'assiduité : le nombre de devoirs retournés au Cned doit représenter **au minimum 75 % de la totalité des devoirs prévus dans la formation.**

Les étudiants boursiers qui n'auraient pas rendu 75 % des devoirs avant le mois de juin seront déclarés non-assidus et devront rembourser au Crous la totalité de la bourse perçue au cours de l'année universitaire.

Nous rappelons également que les étudiants boursiers doivent avoir procédé à leur inscription à l'examen ou au concours préparé auprès du Rectorat de leur académie et se présenter aux épreuves.

Les étudiants boursiers seront dispensés du paiement de la cotisation sécurité sociale étudiante mais devront joindre à leur dossier les documents permettant de procéder à leur affiliation.

En cas de rejet de la bourse, ces étudiants devront régulariser leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante en réglant le montant de la cotisation.

3. Situation au regard de la sécurité sociale

La sécurité sociale étudiante concerne toutes les personnes nées entre le 01/10/80* et le 30/09/93, résidant en France (Métropolitaine, Dom), qui s'inscrivent à une formation ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante : 1^{re} ou 2^e année **complète** de BTS, préparation complète aux concours **externes** enseignants.

Si vous êtes dans ce cas, vous devez compléter et nous retourner, signée, la **Fiche sécurité sociale** jointe au dossier : toute situation non régulière vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante empêche l'inscription au Cned et l'envoi des supports de formation.

1) Pour les cas de non-affiliation :

Joignez le **justificatif indiqué** dans la Fiche sécurité sociale correspondant à votre situation.

Personnels de l'Éducation nationale : si vous ne disposez pas au moment de votre inscription au Cned de votre procès verbal d'installation, joignez à la Fiche sécurité sociale la copie de votre arrêté de nomination. Vous devrez nous adresser le procès verbal d'installation dès que possible et de toute façon avant le 31/12/08, sans quoi vous devrez vous affilier. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de vous radier sans possibilité de remboursement.

Si votre titularisation est antérieure à 2008, vous devez joindre à votre procès verbal une attestation de votre chef d'établissement délivrée au titre de l'année considérée.

Justificatifs ne permettant pas une dispense d'affiliation à la sécurité sociale :

- attestation carte vitale
- attestation CMU
- contrats d'intérim et contrats saisonniers
- maintiens de droits autres que pour un régime spécial
- contrats de travail dont la durée ne couvre pas l'année universitaire
- attestations des Assedic ne faisant pas apparaître une indemnisation jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

→ Ces situations nécessitent votre affiliation à la sécurité sociale étudiante

* **Personnes nées avant le 01/10/80** : vous ne pouvez plus vous affilier à la Sécurité sociale étudiante. Cependant, vous pouvez bénéficier d'un **recul de limite d'âge** (congé maternité, accident ou maladie entraînant une incapacité de plus de six mois, Service national obligatoire, études supérieures longues en médecine ou pharmacie ou préparant à un doctorat). Demandez un dossier à la CPAM de Grenoble.


2) Pour les cas d'affiliation obligatoire :

Si vous avez l'intention de vous inscrire dans plusieurs établissements au cours de l'année universitaire : vous devez vous affilier auprès du 1^{er} établissement dans lequel vous vous inscrivez (Article R381-12 du code de la sécurité sociale). S'il s'agit du Cned, vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante par le biais du Cned. Vous ne paierez la cotisation qu'une seule fois : demandez une attestation de paiement. En présentant cette attestation lors de la 2^e inscription, vous serez dispensé(e) de verser une nouvelle fois la cotisation.

Indiquez sur la Fiche sécurité sociale la caisse de remboursement choisie pour le règlement de vos prestations.

L'affiliation est **payante** si vous êtes né(e) entre le 01/10/80 et le 30/09/89. L'intégralité de votre cotisation sera reversée à l'URSSAF.

Vous trouverez le **montant de la cotisation 2008/2009 à partir du mois de juillet 2008** :

- en appelant notre accueil national au 05.49.49.94.94 
- sur le site www.cned.fr
- sur la Fiche sécurité sociale.

Attendez de connaître ce montant pour retourner votre dossier d'inscription complet.

Boursiers : votre affiliation est **gratuite**. Joignez à la Fiche sécurité sociale la notification universelle (notification conditionnelle et/ou définitive) délivrée par le Crous pour être dispensé(e) du paiement de la cotisation. En cas de rejet de la bourse, vous devrez régulariser votre situation en réglant le montant de la cotisation.

4. Conditions générales

La somme demandée représente des droits d'inscription à la formation et **ne peut donner lieu à remboursement ni changement de formation ou report d'inscription.**

Une participation aux frais sera demandée pour toute réexpédition du fait de l'inscrit.

Les informations recueillies concernant l'inscrit font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Chacun dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant et d'un droit de rectification qui s'exerce auprès du directeur de l'institut du Cned de Grenoble. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif du Cned (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Les œuvres pédagogiques du Cned sont protégées par la loi française et par les conventions internationales en vigueur relatives à la propriété intellectuelle quel que soit leur support (papier, cédérom, phonogramme, vidéogramme, site web). Sauf autorisation expresse du Cned et sous réserve des exceptions légales, est interdite toute exploitation, notamment toute reproduction, représentation, adaptation, communication au public, mise à disposition du public, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit et, de façon générale, toute utilisation autre que le suivi du service d'enseignement par l'usager régulièrement inscrit.

Le Cned peut être amené à procéder à des enquêtes de satisfaction téléphoniques ou sous forme de questionnaire écrit et à ce titre prendre contact avec vous. Celles-ci sont sans obligation de réponse de votre part.

Le cachet de la poste faisant foi, tout dossier renvoyé après la date limite d'inscription ne sera pas pris en compte.



5. Modalités de l'inscription

5.1. Dates et validité de l'inscription

Quelle que soit la date de votre inscription, le suivi pédagogique débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 juin. Les dernières copies à corriger doivent nous parvenir le 15 juin au plus tard.

En fonction des dates des examens, les notes des derniers devoirs peuvent ne pas être reportées sur les livrets scolaires (ou de formation). Le déroulement de votre année de formation suit le rythme de l'année scolaire **quelle que soit la date de votre inscription.**

5.2. Demande d'aménagement ou de positionnement

Un aménagement ou un positionnement est une **procédure réglementaire** permettant de prendre en compte un cursus scolaire antérieur ou une expérience professionnelle dans le domaine du BTS choisi afin de réduire la durée du cycle de formation ou la durée des stages.

Cette procédure ne correspond **en aucun cas à une adaptation de la formation** en fonction du rythme de travail ou des contraintes personnelles ou professionnelles de chacun, **mais** à une **autorisation d'inscription directement en 2^e année**, à charge pour l'inscrit d'étudier par ses propres moyens le programme de 1^{re} année et d'effectuer la totalité des stages prévus par la réglementation du BTS choisi.

- **Peuvent demander une admission directement en 2^e année**, les candidats issus d'un premier cycle de l'enseignement supérieur ou de classe préparatoire en France ou à l'étranger et ceux pouvant faire valoir des compétences acquises par des formations précédentes ou par une expérience professionnelle dans le domaine du référentiel du BTS choisi (stages exclus).
- **Peuvent demander une réduction de la durée des stages**, les candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine du référentiel du BTS choisi avec une durée d'au moins 4 à 6 mois.

N.B. : Dans certains cas, il est possible de remplacer les certificats de stages par un ou des certificats de travail : voir fiche 1.

La demande de dossier d'aménagement/positionnement se fait **par courrier joint au dossier d'inscription** dûment complété accompagné de votre règlement **avant fin octobre.**

Vous recevrez alors un dossier d'aménagement/positionnement à nous retourner complété sous quinzaine. **En effet, il faut que la commission pédagogique puisse proposer un avis au plus tard au 30 novembre.** La décision est alors prise par le Recteur d'académie directeur général du Cned.

Dans le cas d'une demande d'intégration directe en 2^e année de BTS, veillez :

- à vous inscrire à l'examen auprès du rectorat de votre académie avant la fin du mois d'octobre, même si vous ne connaissez pas encore le résultat de votre demande d'aménagement/positionnement
- à bien avoir effectué vos stages dans les délais imposés, s'il y a lieu.



Certaines situations ne relèvent pas d'un aménagement/positionnement : voir fiche 1.

5.3. Conditions d'inscription

Pièces justificatives à fournir obligatoirement au Cned :

- **copie du dernier diplôme** ou certificat attestant une scolarité complète conduisant au diplôme ou relevé des notes de l'examen
- **copie du relevé de notes d'examen** pour les redoublants
- **justificatif de sécurité sociale** (copie du contrat de travail, ...) si vous ne relevez pas d'un cas où vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante.

Pour les personnes qui souhaitent acquérir ou consolider des connaissances sans se présenter à l'examen :

Aucune condition n'est exigée à l'inscription, et aucune pièce justificative n'est à fournir. Pour nous permettre de mieux vous conseiller, remplissez avec soin le cadre « scolarité » de la demande d'inscription et joignez la copie du diplôme ou le relevé de notes de la dernière classe suivie.

Voir rubrique : « À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier ».



Adresse mél

Nous attirons votre attention sur l'importance de nous fournir sur la fiche d'inscription **une adresse mél** écrite lisiblement et que vous consultez régulièrement.

Nous utiliserons en priorité ce moyen de communication pratique et rapide pour vous contacter si votre dossier est incomplet afin de pouvoir accélérer la procédure d'inscription et, en cours d'année, pour vous fournir éventuellement des informations concernant votre formation.

Si vous changez d'adresse mél en cours d'année, n'oubliez pas de nous le signaler.

Fiche 4 (suite) - Pour vous inscrire à la formation

6. Inscription recommandée selon votre situation (voir aspect réglementaire fiche 1)

Votre statut	Votre situation	Nous vous recommandons
Vous relevez de la voie scolaire (voir fiche 1)	Vous êtes titulaire d'un bac SMS, STL (option biochimie, génie biologique), ES, S et L	1 ^{re} année de BTS
	Autres cas (niveau Bac recommandé)	Année de mise à niveau* (Attention vous ne serez plus considéré comme scolaire !)
Vous relevez de la voie de la formation professionnelle continue (voir fiche 1) (salariés, demandeurs d'emploi, etc.)	Vous êtes titulaire d'un bac SMS, STL (option biochimie, génie biologique), ES, S et L obtenu à partir de la session 2002	1 ^{re} année de BTS
	Vous êtes titulaire d'un bac professionnel ou d'un autre bac que ceux listés ci-dessus	Année de mise à niveau*
	Vous vous présentez au titre de votre expérience professionnelle	Nous contacter

* En année de mise à niveau ou si vous avez choisi une inscription par unités, vous ne pouvez pas bénéficier de la sécurité sociale « étudiante » ni vous voir délivrer un certificat de scolarité ni avoir droit aux bourses.

Si vous souhaitez tout de même vous inscrire directement en 1^{re} année de BTS alors que l'année de mise à niveau est conseillée, veuillez joindre un courrier à votre demande d'inscription précisant que vous ne voulez pas faire l'année de mise à niveau.

Important : Dans tous les cas, joindre à votre dossier d'inscription la copie de vos diplômes.

7. L'inscription : référence et tarifs

Relevez dans les tableaux ci-après, en fonction de votre situation personnelle, l'intitulé, la référence et le tarif des formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire, et reportez ces renseignements dans le cadre « Formations choisies » de la demande d'inscription. Complétez également le cadre « options » s'il y a lieu.

7.1. Inscription en classe complète (Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2008)

Intitulé des formations	Réf.	Tarif A1 ⁽¹⁾
Année de mise à niveau au BTS ESF	P3-250	409 €
1 ^{re} année BTS ESF	P3-260	409 €
2 ^e année BTS ESF	P3-270	409 €

L'anglais et l'espagnol sont proposés. Vous devez obligatoirement indiquer la référence et l'intitulé de la langue choisie dans le cadre « Formations choisies : options obligatoires » en page 1 de la demande d'inscription.

• en première année :
 - Anglais : référence **P3-8126** - Espagnol : référence **P3-8326** | • en deuxième année :
 - Anglais : référence **P3-8127** - Espagnol : référence **P3-8327**

7.2. Inscription à une ou plusieurs unités (Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2008)

Intitulé des unités	Réf.	Tarif A1 ⁽¹⁾
Unité 1 – Société, Institutions et Vie quotidienne (500 h)	P3-27A	278 €
Unité 2 – Économie - Gestion (150 h)	P3-27B	160 €
Unité 31 – Sciences appliquées à l'alimentation et à la santé (300 h)	P3-27D	205 €
Unité 32 – Sciences appliquées aux STHE (Sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement) (300 h)	P3-27E	205 €
Unité 4 – Épreuve pratique : techniques d'alimentation ou d'habillement et d'aménagement de l'espace (500 h)	P3-27F	278 €
Unité 5 – Étude et projet (150 h)	P3-27H	160 €
Unité 6 – LVE (150 h) anglais ou espagnol	P3-27L	160 €

• Plafonnement des droits d'inscription

Si vous vous inscrivez à plusieurs unités d'un même cursus, le montant total des droits d'inscription que vous devez acquitter est plafonné au montant indiqué dans le tableau ci-dessous selon votre situation (non compris les prestations complémentaires).

	Tarif A1 ⁽¹⁾
Montant maximum des droits d'inscription	818 €

Exemples :

- Vous vous inscrivez à 3 unités valant respectivement 160, 205 et 278 €. Le montant total des droits d'inscription est de 643 €.
- Vous vous inscrivez à 4 unités valant respectivement 278, 205, 278 et 205 €. Le montant total des droits d'inscription est de 818 € (montant plafonné tarif A1).

Notice à conserver

7.3. Inscription aux Rendez-vous du Cned (pour plus de détails, voir fiche 3)

Les Rendez-vous du Cned	Nombre d'heures	Tarif pédagogie uniquement
Présence pour démarrer	9 heures	99 €
Présence pour approfondir* Mise à niveau BTS ESF	20 heures 30 heures 40 heures 50 heures 60 heures	200 € 270 € 340 € 410 € 480 €
Présence pour approfondir* BTS ESF 1 ^{re} ou 2 ^e année	20 heures 30 heures 40 heures 50 heures 60 heures	230 € 315 € 400 € 485 € 570 €
Présence pour pratiquer** • BTS ESF 1 ^{re} année • BTS ESF 2 ^e année	40 heures 40 heures	509 € 509 €

* Quelle que soit l'assiduité de l'inscrit au Rendez-vous « Présence pour approfondir », un montant de 60 euros augmenté du coût horaire des séances effectivement réalisées restera acquis au Cned dès l'inscription, sauf en cas d'impossibilité de réalisation du Rendez-vous du fait du Cned ou du centre de formation partenaire.

** Le paiement peut être différé pour le Rendez-vous « Présence pour pratiquer » (règlement à envoyer à réception de l'avis de préinscription).

Quelle que soit l'assiduité de l'inscrit à ce Rendez-vous, l'intégralité du montant de la prestation restera acquise au Cned **dès l'inscription**, sauf en cas d'impossibilité de réalisation du Rendez-vous du fait du Cned ou du centre de formation partenaire.



Important : les frais de déplacement pour se rendre dans le centre de formation partenaire sont à la charge de l'inscrit.

Tous les Rendez-vous du Cned sont optionnels et payants.

7.4. Prestations complémentaires payantes (pour plus de détails, voir fiche 3)

Produits audiovisuels	Support	Référence	Tarif
Techniques d'habillement et d'ameublement ⁽¹⁾	DVD	P3-000982D	24 €
Animer un atelier : une des fonctions de la technicienne en ESF	vidéocassette ⁽²⁾ secam	P3-000983K	18 €
	DVD	P3-000983D	18 €
Le devoir : outil pour apprendre la biologie	vidéocassette ⁽²⁾ secam	P3-000413K	15 €
	DVD	P3-000413D	15 €
Voyage au cœur de la cellule	vidéocassette ⁽²⁾ secam	P3-000412K	15 €
	DVD	P3-000412D	15 €
Planches anatomiques	CDrom	P2-000PLAN	24 €
Conseils et méthodes pour mieux apprendre	vidéocassette secam	P3-000METK	15 €

Prestation pédagogique	Référence	Tarif A1 ⁽¹⁾
Suivi personnalisé de l'étude et projet	P3-0827	160 €

(1) Compris gratuitement dans le cours de première année.

(2) Jusqu'à épuisement des stocks.

7.5. Inscription à un ou plusieurs cours à la carte de l'année de mise à niveau

(Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2008)

Cours de l'année de mise à niveau	Réf.	Tarif A1 ⁽¹⁾
Français	P3-0181	150 €
Mathématiques	P3-1025	150 €
Chimie	P3-2525	150 €
Physique	P3-2025	150 €
Biologie	P3-4025	150 €
Anglais	P3-8125	150 €
Espagnol	P3-8325	150 €

• Tarif dégressif pour les cours à la carte d'année de mise à niveau

Si vous vous inscrivez à plusieurs cours à la carte, le montant des droits d'inscription est dégressif.

Selon votre situation, vous aurez à acquitter les droits suivants.

	Tarif A1 ⁽¹⁾
Un premier «cours à la carte» au choix	150 €
Deux «cours à la carte» au choix	227 €
Trois «cours à la carte» au choix	304 €
Quatre «cours à la carte» au choix	381 €

(1) Consulter le paragraphe "Informations tarifaires" de la fiche 4.

CNED